

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 555

6 mars 2013

SOMMAIRE

A.11 Echafaudages Guy Rollinger	26622	Modern Homes S.A.	26621
Aeolus Lux S.à r.l.	26623	Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l.	26623
Alacer Minerals Development Corp. S.à r.l.	26626	Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l.	26623
Anvil Properties S.à r.l.	26639	MOORE STEPHENS Audit S.à.r.l.	26625
Ecolab Lux S.à r.l.	26619	MS Partners S.à r.l.	26626
I.33 Ehlinge "Hall II"	26622	Multi-Projects S.A.	26638
Magellan Investment S.A.	26598	Nabla 2000 S.A.	26638
Magellan Investment S.A.	26596	Nordlicht S.à.r.l.	26638
Mannelli & Associés S.A.	26602	Quiru S.A.	26595
Manor International S.A.	26602	Ratia S.A.	26595
Manupartners S.A.	26611	Sarlette-Holz S.à r.l.	26596
Masaga S.A.	26612	SBD European Security Holdings S.à r.l.	26603
May Be S.A.	26611	Söderberg Investments S.A.	26609
Medernach S.A.	26612	SolFire Fusion S.A.	26598
Media-Tic SA	26614	The River S.à r.l.	26612
Media Update S.à r.l.	26610	Vesa S. à r.l.	26594
Megalift SA	26617	Victor 1 S.A.	26614
Mifran S.A.	26617	Zakopan Investment S.A.	26617
Mifran S.A.	26618		
Miller Holdings S.A.	26619		
Modern Homes S.A.	26621		

Vesa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 121.799.

L'an deux mil douze, le vingtième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

1.- Monsieur Vincent Gotta, salarié, né le 13 mai 1969 à Verviers (Belgique) domicilié rue Armand Enkart, 64, B-4910 Theux et;

2.- Madame Sabine Zimmermann, sans profession, née le 15 juillet 1965 à Rocourt (Belgique) domiciliée au 64, rue Armand Enkart, B-4910 Theux.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société VESA S.à r.l., avec siège social à L-9980 Wilwerdange, 44, Rue Principale, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.799, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2448 du 30 décembre 2006.

Les seuls associés, prénommés, ont prié le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Première et Unique résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la Société et de donner ainsi la teneur suivante à l'article 5 des statuts:

« **Art. 5.** La société a pour objet la prestation de services et de conseils en matière économique ainsi que dans le cadre de la gestion de son patrimoine, l'acquisition, la vente, la construction, la location en toute forme, le développement, le financement, la mise en valeur, la promotion et l'exploitation d'immeubles et de terrains aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société pourra également créer, acquérir, obtenir, développer, mettre en valeur, gérer et protéger tout brevet d'invention et de perfectionnement, toute marque commerciale et marque de fabrique, tout dessin et modèle, tout droit d'auteur sur logiciels informatiques, tout nom de domaine, tout procédé ou concept, tout droit d'auteur et toute licence en général et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences d'exploitation.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vincent Gotta, Sabine Zimmermann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2012. LAC / 2012 / 61441. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009808/51.

(130010789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Quiru S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 142.859.

Ratia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.457.

L'an deux mille douze.

Le quatorze septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant:

a) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme QUIRU S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 142859, constituée à Funchal, Madère (Portugal) le 10 septembre 2002, et transférée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2810 du 21 novembre 2008,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 4 juillet 2012;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

b) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme RATIA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 113457, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1942 du 8 août 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1763 du 13 juillet 2012,

ayant un capital social de cent trente-six mille euros (136.000,- EUR), représenté par mille trois cent soixante (1.360) actions de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 4 juillet 2012;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme QUIRU S.A. prédésignée, a fusionné avec la société anonyme RATIA S.A., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 13 juillet 2012 et publié au Mémorial C numéro 1892 du 31 juillet 2012.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée RATIA S.A.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Régis DONATI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2013009663/57.

(130010492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Magellan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.038.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2013 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* MONTBRUN REVISION Sàrl, RCS Luxembourg N° B 67501, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle - Le Dôme - Espace Pétrusse L-1653 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013016470/22.

(130019469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sarlette-Holz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 17B, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.417.

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am neunten Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- Herr Werner SARLETTE, Holzhändler, geboren am 29. Juli 1942 in Reuland (Belgien), wohnhaft zu B-4790 Burg-Reuland, Dürler 22a,

2.- Frau Karin TREINEN, ohne besonderen Stand, geboren am 6. November 1943 in Thommen (Belgien), wohnhaft zu B-4790 Burg-Reuland, Dürler 22a,

3.- Frau Nicole FELTEN, Laborantin, geboren am 19. Dezember 1972 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft zu B-4790 Burg-Reuland, rue Bracht 40,

4.- Herr Manfred SARLETTE, Holzhändler, geboren am 27. Juli 1967 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft zu B-4790 Burg-Reuland, rue Bracht 40.

Die Gesellschafter sub. 1 und 2 haben den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass die Gesellschafter die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SARLETTE-HOLZ S.à r.l." mit Sitz in L-9972 Lieler, 16, Maison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 111.417, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 4. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 311 von 11. Februar 2006, ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert (hiernach „die Gesellschaft“).

I. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000), aufgeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile von je EUR 250,- (zweihundertfünfzig Euro), welche den vorgenannten Gesellschaftern wie folgt zugeteilt worden sind:

1.- Herr Werner SARLETTE, vorgenannt, NEUNUNDNEUNZIG Anteile	99
2.- Frau Karin TREINEN, vorgenannt, EINEN Anteil	1
Total: EINHUNDERT Anteile	100

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

II.- In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Anteilsübertragungen von Herrn Werner SARLETTE, an Herrn Manfred SARLETTE, und an Frau Nicole FELTEN, und Anteilsübertragung von Frau Karin TREINEN, an Frau Nicole FELTEN;
 2. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9972 Lieler, 16, Maison, nach L-9990 Weiswampach, 17b, Duarrefstrooss und demgemäß den ersten Satz von Artikel 4 der Satzungen wie folgt abzuändern:
 „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach.“
 3. Streichung der Zeichnung der Gesellschaftanteile aus der Satzung der Gesellschaft;
 4. Sonstiges.
- und haben den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

1. Herr Werner SARLETTE, vorbenannt, überträgt und überlässt hiermit alle vierundzwanzig (24) ihm gehörende Anteile der Gesellschaft «SARLETTE-HOLZ S.à r.l.», an Herrn Manfred SARLETTE, vorbenannt, zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis.

Herr Werner SARLETTE erklärt vor Unterschrift gegenwärtiger Urkunde und ohne Beisein des Notars von Herrn Manfred SARLETTE den Betrag erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

2. Herr Werner SARLETTE, vorbenannt, überträgt und überlässt hiermit alle dreiundzwanzig (23) ihm gehörende Anteile der Gesellschaft «SARLETTE-HOLZ S.à r.l.», an Frau Nicole FELTEN, vorbenannt, zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis.

Herr Werner SARLETTE erklärt vor Unterschrift gegenwärtiger Urkunde und ohne Beisein des Notars von Frau Nicole FELTEN den Betrag erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

3. Frau Karin TREINEN, vorbenannt, überträgt und überlässt hiermit einen (1) ihr gehörenden Anteil der Gesellschaft «SARLETTE-HOLZ S.à r.l.», an Frau Nicole FELTEN, vorbenannt, zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis.

Frau Karin TREINEN erklärt vor Unterschrift gegenwärtiger Urkunde und ohne Beisein des Notars von Frau Nicole FELTEN den Betrag erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Sind der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Herr Manfred SARLETTE und Frau Nicole FELTEN, vorgeannt, welche erklären die vorhergehenden Anteilübertragungen anzunehmen.

Herr Manfred SARLETTE und Frau Nicole FELTEN sind von heute an Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklären eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Werner SARLETTE, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft «SARLETTE-HOLZ S.à r.l.», erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Aufgrund dieser vorangegangenen Anteilübertragungen, sind die Anteile der Gesellschaft somit wie folgt aufgeteilt:

- Herr Werner SARLETTE, vorbenannt, ZWEIUNDFÜNFZIG Anteile	52
- Herr Manfred SARLETTE, vorbenannt, VIERUNDZWANZIG Anteile	24
- Frau Nicole FELTEN, vorbenannt, VIERUNDZWANZIG Anteile	24
Total: EINHUNDERT Anteile	100

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz von der aktuellen Adresse in L-9972 Lieler, 16, Maison, nach L-9990 Weiswampach, 17b, Duarrefstrooss zu verlegen und demgemäß den ersten Satz von Artikel 4 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 4. (Erster Satz). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach.“

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen einstimmig die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft herauszunehmen und demgemäß Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000.-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des allgemeinen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird."

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. SARLETTE, K. TREINEN, N. FELTEN, M. SARLETTE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2013. Relation: DIE/2013/449. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 17. Januar 2013.

Référence de publication: 2013009705/99.

(130010534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Magellan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016471/10.

(130019470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

SolFire Fusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 174.369.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank MOLITOR, mit dem Amtssitz in Dudelange (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

RGT S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang (R.C.S. Luxembourg B 174.378) hier vertreten durch drei (3) seiner Verwaltungsratsmitglieder, nämlich,

- Herr Richard REICHMANN, Geschäftsmann, geboren in Geisingen (Deutschland) am 8. August 1954, wohnhaft in D-70794 Filderstadt, 18, Reutlingerstrasse, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der Klasse A,
- Herr Carlo GIORGETTI, Geschäftsmann, geboren in Luxemburg, am 14. August 1941, wohnhaft in L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der Klasse B,
- Herr Christian THIRY, Geschäftsmann, geboren in Luxemburg, am 19. März 1952, wohnhaft in L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der Klasse C.

Welche Komparentin, vertreten eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung „SolFire Fusion S.A.“ wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist, sowohl in Luxemburg, als auch im Ausland, alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang stehen mit dem Erwerb, der Haltung, Verwaltung, Entwicklung und Management von Patenten, Marken und Muster jeder Herkunft sowie mit der Beteiligungnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Ge-

sellschaften insbesondere im Zusammenhang mit der Nutzung des geistigen Eigentums, und mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Geldmittel zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten, Patenten, Marken und Muster jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, Marken und Muster deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, verwenden, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann alle Rechte des geistigen Eigentums, einschließlich der gewerblichen Schutzrechte (Patente, Marken, Produkte, Geschmacksmuster, usw.) und der Rechte an literarischen und, künstlerischen Werken ankaufen, entwickeln und schützen, sowie Lizenzen an den Rechten des geistigen Eigentums vergeben und Rechte des geistigen Eigentums veräußern.

Alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundreissig tausend Euro (33.000,- EUR), eingeteilt in dreiundreissigtausend tausend (33.000) Aktien, von jeweils einem Euro (1,- EUR).

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien sind und bleiben Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, in welches jeder Aktionär Einblick hat, und welches die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo das Eigentum einer Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder strittig ist, müssen die Personen, welche ein Recht auf diese Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten benennen der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis eine einzige Person der Gesellschaft gegenüber als Eigentümer bestimmt worden ist.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien erwerben, sofern sie ausreichend verfügbare Reserven für diesen Zweck hat oder wenn der Erwerb auf einer Kapitalreduzierung beruht.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, die keine Aktionäre sein müssen. Die Mitglieder werden von der Generalversammlung ernannt, die ihre Zahl die Dauer ihrer Mandate, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt und die sie jederzeit ohne Angabe von Gründen abberufen kann.

Die Generalversammlung kann die Ernennung von 3 verschiedenen Klassen, nämlich Klasse A, Klasse B und Klasse C, von Verwaltungsratsmitgliedern bestimmen. Eine derartige Klassifizierung der Verwaltungsratsmitglieder muss im Sitzungsprotokoll der betreffenden Generalversammlung festgehalten werden und die Verwaltungsratsmitglieder müssen entsprechend der angehörnden Klasse identifiziert werden. Der Verwaltungsrat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst werden.

Im Fall, dass die Generalversammlung Verwaltungsratsmitglieder verschiedener Klassen ernannt hat, ist der Verwaltungsrat nur tagungs- und beschlussfähig wenn mindestens ein Verwaltungsratsmitglied jeder Klasse anwesend und vertreten ist und die Beschlüsse des Verwaltungsrates sind nur wirksam wenn sie mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern gefasst werden, wobei dieser Mehrheit mindestens ein Verwaltungsratsmitglied jeder Klasse angehören muss.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls einstimmig Beschlüsse per Rundschreiben fassen, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind (die „Zirkularbeschlüsse des Verwaltungsrates“), wobei die Verwaltungsratsmitglieder ihre schriftliche Zustimmung mittels Fax, E-Mail oder anderer vergleichbarer Kommunikationsmittel auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts erklären. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Diese Ernennung erfolgt mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitglieder wobei dieser Mehrheit mindestens ein Verwaltungsratsmitglied jeder Klasse angehören muss.

Der Verwaltungsrat versammelt sich nach Einberufung durch den Verwaltungsratsvorsitzenden oder nach Einberufung durch zwei Verwaltungsratsmitglieder am in der Einberufung genannten Ort.

Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Datum einer Sitzung in Kenntnis gesetzt werden, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände kurz in der Einberufung der Sitzung erläutert werden müssen.

Eine solche schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, und sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung informiert erklären. Es kann ebenfalls durch eine schriftliche Einverständniserklärung jedes Verwaltungsratsmitglied per Original, Fax oder E-Mail, welcher eine elektronische Unterschrift angefügt wurde (die nach luxemburgischem Recht gültig ist), auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Eine Einberufung für Sitzungen, welche vorher zu bestimmten Zeiten und an bestimmten Orten vom Vorstand festgesetzt wurden, ist entbehrlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsvorsitzende, das hierzu bevollmächtigt wurde (per Brief, Fax, oder E-Mail, die mit einer nach luxemburgischen Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist) bei jeder Verwaltungsratsitzung vertreten lassen.

Die Sitzungsprotokolle werden von dem Verwaltungsratsvorsitzenden unterschrieben nach Zustimmung der anwesenden Verwaltungsratsmitglieder (per Brief, Fax, oder E-Mail, die mit einer nach luxemburgischen Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist).

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitgehensten Befugnisse alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gebunden, falls die Generalversammlung verschiedene Klassen von Verwaltungsratsmitgliedern ernannt hat, so wird die Gesellschaft gegenüber Dritten nur durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes jeder Klasse gebunden.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift einer mit Spezialvollmacht ausgestatteten Person gebunden, wenn die Spezialvollmacht dieser Person durch einen Beschluss des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes jeder Klasse erteilt wurde.

Desweiteren wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes sowie eines Direktors gebunden, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 15. des Monats Mai um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleinaktionär zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt die Komparentin alle Aktien zu zeichnen.

Alle Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von dreiundreissig tausend Euro (33.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwölfhundert Euro (1.200,- EUR) zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse des Aktionärs

Alsdann hat die eingangs erwähnte Person, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleinaktionär folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf sechs (6) und die der Kommissare auf eins (1) festgelegt.

Zweiter Beschluss

Als Verwaltungsratsmitglieder werden in folgenden Klassen ernannt:

- Herr Richard REICHMANN, Geschäftsmann, geboren in Geisingen (Deutschland) am 8. August 1954, wohnhaft in D-70794 Filderstadt, 18, Reutlingerstrasse, Klasse A
- Frau Sandra REICHMANN, geborene HÖGER, geboren in Kirchheim unter Teck (Deutschland), am 1. August 1965, wohnhaft in D-72622 Nürtingen, 11A, Hohenneuffenstrasse, Klasse A
- Herr Carlo GIORGETTI, Geschäftsmann, geboren in Luxemburg am 14. August 1941, wohnhaft in L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer, Klasse B
- Frau Sylvie GIORGETTI, ohne Stand, geborene GOERTZ, geboren in Metz (Frankreich), am 21. November 1943, wohnhaft in L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer, Klasse B
- Herr Christian THIRY, Geschäftsmann, geboren in Luxemburg, am 19. März 1952, wohnhaft in L-5657 Mondorf les Bains, 8, rue des Vignes, Klasse C und
- Herr François THIRY, Geschäftsmann, geboren in Luxemburg, am 20. April 1960, wohnhaft in L-8077 Bertrange, 28, rue du Luxembourg, Klasse C.

Dritter Beschluss

Herr Alain GODAR, Finanzdirektor, geboren in Luxemburg, am 27. August 1957, wohnhaft in L-3502 Dudelange, 2, rue du Stade J.F. Kennedy, wird zum Kommissar ernannt.

Vierter Beschluss

Die Mandate der vorstehend ernannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung welche über der Geschäftsjahr 2017 befindet.

26602

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxembourg, 14, rue Michel Flammang, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: Reichmann, Giorgetti, Thiry et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 décembre 2012. Relation EAC/2012/17545. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013009689/197.

(130010494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Mannelli & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.593.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 novembre 2012

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à expiration, l'assemblée nomme la société à responsabilité limitée Price-WaterhouseCoopers établie et ayant son siège social à L -1014 Luxembourg - 400, route d'Esch à la fonction de réviseur d'entreprises.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013016472/15.

(130019502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Manor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.532.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 novembre 2012:

1. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

Administrateurs:

- M. Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, né le 16/03/1968 à Luxembourg avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur;

- M. Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n. 33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

2. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANOR INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013016473/23.

(130019336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

SBD European Security Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.194.291,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.536.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, were adopted the resolutions of the sole shareholder of SBD European Security Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 149536 (the Company). The Company has been incorporated on 22 October 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 2510 of 24 December 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 8 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 2110 of 7 October 2010.

There appeared:

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 495,810,000 (four hundred and ninety-five million eight hundred and ten thousand), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 37711 (the Sole Shareholder),

hereby duly and validly represented by Charles Baudouin, lawyer, professionally residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed along with the same with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. that the 1,194,289 (one million one hundred ninety-four thousand two hundred and eighty-nine) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company, are duly and validly represented so that the Sole Shareholder, represented as stated above, may validly deliberate on the items composing the following agenda;

II. that the agenda (the Agenda) is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 2 (two Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro) up to a new amount of EUR 1,194,291 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and ninety-one Euro) through the creation and issuance of 2 (two) new shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
3. Subscription for and payment in relation to the share capital increase specified under item 2. above of this agenda by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind, consisting of all the (i) 500 (five hundred) shares with a nominal value of SEK 100 (one hundred Swedish Kronas) each held by the Sole Shareholder in the share capital of SBD Holdings AB, representing together the entirety of the share capital of the same, and (ii) 130,000 (one hundred and thirty thousand) shares with a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) each held by the Sole Shareholder in the share capital of SBD Niscayah S.a r.l., representing together the entirety of the share capital of the same;
4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above;
5. Amendment of the share register of the Company further to the adoption of items 2. and 3. of the above agenda and grant of authority in that respect; and
6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder expressly waives any and all requirements with respect to convening which may be contained in the Company's articles of association, the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended, or otherwise, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having a due and perfect knowledge of the Agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 2 (two Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine Euro), represented by 1,194,289 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and eighty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, up to a new amount of EUR 1,194,291 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and ninety-one Euro) represented by 1,194,291 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and ninety-one) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, through the creation and issuance of 2 (two) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the New Shares), it being understood that the issuance of the New Shares shall be effective as of the full payment of the New Shares under the third resolution below.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and to record the following intervention, subscription for and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

(a) subscribe for the New Shares, and

(b) fully pay up the New Shares through the completion of a contribution in kind to the benefit of the Company of:

(i) all the 500 (five hundred) shares with a nominal value of 100 (one hundred Swedish Kronas) each held by the Sole Shareholder in the share capital of SBD Holding AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at Box 5747, Stockholm 11407, Sweden and registered under number 556853-6303, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of SBD Holdings AB and having an aggregate contribution value of USD 11,062,717 (eleven million sixty-two thousand seven hundred and seventeen United States Dollars), being EUR 8,483,997 (eight million four hundred and eighty-three thousand nine hundred and ninety-seven Euro) by applying the exchange rate provided by the European Central Bank on 13 December 2012 (the Exchange Rate) pursuant to which USD 1 (one United States Dollar) was equal to EUR 0.7669 (zero point seven six six nine Euro) (the SBD Holdings Shares); and

(ii) all the 130,000 (one hundred and thirty thousand) shares with a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) each held by the Sole Shareholder in the share capital of SBD Niscayah S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 168622, representing one hundred per cent of the share capital of SBD Niscayah S.à r.l. and having an aggregate contribution value of USD 18,400 (eighteen thousand four hundred United States Dollars), being EUR 14,111 (fourteen thousand one hundred and eleven Euro) by applying the Exchange Rate (the Niscayah Shares, and together with the SBD Holdings Shares, the Contributed Shares).

It results from a certificate issued by the Sole Shareholder dated 14 December 2012 relating to the Contributed Shares contributed to the Company in the manner described above, that:

1. the Sole Shareholder is the sole legal and beneficial owner of the Contributed Shares and has the power to dispose of them;

2. the Contributed Shares are fully paid-up;

3. the Sole Shareholder has the power to dispose of the Contributed Shares;

4. the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the shares and the shares are not subject to any attachment;

5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Shares be transferred to him;

6. according to Luxembourg law and the articles of association of SBD Niscayah S.a r.l., the Niscayah Shares are freely transferable;

7. according to Swedish law and the articles of association of SBD Holding AB, the SBD Holdings Shares are freely transferable;

8. the SBD Holdings Shares are worth at least USD 11,062,717 (eleven million sixty-two thousand seven hundred and seventeen United States Dollars), being EUR 8,483,997 (eight million four hundred and eighty-three thousand nine hundred and ninety-seven Euro) by applying the exchange rate provided by the European Central Bank on 13 December 2012 pursuant to which USD 1 (one United States Dollar) was equal to EUR 0.7669 (zero point seven six six nine Euro) (the Exchange Rate); and

9. the Niscayah Shares are worth at least USD 18,400 (eighteen thousand four hundred United States Dollars), being EUR 14,111 (fourteen thousand one hundred and eleven Euro) by applying the Exchange Rate."

The value of the Contributed Shares has been certified by the balance sheet of the Sole Shareholder, as of 1 December 2012 and signed by the Sole Shareholder which shows that for the purpose of this contribution, (i) the SBD Holdings Shares contributed to the Company by the Sole Shareholder, as stated above, are worth at least USD 11,062,717 (eleven

million sixty-two thousand seven hundred and seventeen United States Dollars), and (ii) the SBD Niscayah Shares contributed to the Company by the Sole Shareholder, as stated above, are worth at least USD 18,400 (eighteen thousand four hundred United States Dollars) (the Balance Sheet).

It results also in essence from a certificate issued by the Company dated 14 December that the SBD Holdings Shares are worth at least USD 11,062,717 (eleven million sixty-two thousand seven hundred and seventeen United States Dollars), being EUR 8,483,997 (eight million four hundred and eighty-three thousand nine hundred and ninety-seven Euro) by application of the Exchange Rate and that the Niscayah Shares are worth at least USD 18,400 (eighteen thousand four hundred United States Dollars), being EUR 14,111 (fourteen thousand one hundred and eleven Euro) by applying the Exchange Rate, so that the Contributed Shares are worth collectively at least EUR 8,498,108 (eight million four hundred and ninety-eight thousand one hundred and eight Euro).

All the certificates referred to above shall be referred to as the Certificates.

A copy of the Balance Sheet and the Certificates, after having been signed *ne varietur* by the attorney acting in the same and on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered alongside.

The Sole Shareholder resolves to allocate the aggregate value of the Contributed Shares as follows:

- (a) EUR 2 (two Euro) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (b) EUR 8,498,106 (eight million four hundred and ninety-eight thousand one hundred and six Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that the New Shares are now issued and subscribed by the Sole Shareholder in the manner described above.

As a result of the issuance of the New Shares by the Company, and of their subscription by the Sole shareholder as described above, the Sole Shareholder resolves to record that the share capital of the Company is now represented by 1,194,291 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and ninety-one) shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and are held as follows:

Name of the shareholder	Number of shares held in the Company
Black & Decker Luxembourg S.a r.l.	1,194,291
Total number of shares:	<u>1,194,291</u>

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at EUR 1,194,291 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and ninety-one Euro), represented by 1,194,291 (one million one hundred and ninety-four thousand two hundred and ninety-one) shares having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company, acting individually with full power of substitution, and any employee of Orangefield Trust Luxembourg S.A., to proceed in the same and on behalf of the Company, to the registration of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché du Luxembourg, ont été adoptées des résolutions de l'associé unique de SBD European Security Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40 avenue Monterey L-2163

Luxembourg, ayant un capital social de 1.194.289 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149536 (la Société). La Société a été constituée le 22 octobre 2009 par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2510 du 24 décembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 14 novembre 2012, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

A comparu,

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, ayant un capital social de USD 495.810.000 (quatre cent quatre-vingt quinze millions huit cent dix mille dollars de Etats-Unis d'Amérique) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37711 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Maître Charles Baudouin, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 1.194.289 (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant 100 % (cent pour cent) du capital social de la Société, sont dûment représentées, de façon à ce que l'Associé Unique puisse valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour (l'Ordre du Jour) est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 2 EUR (deux Euros), afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 1.194.289 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros) à un montant s'élevant à 1.194.291 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-onze Euros) par la création et l'émission de 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

3. Souscription et paiement en relation avec l'augmentation de capital reprise sous le point 2. de l'ordre du jour ci-dessus par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature constituant en la totalité des (i) 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 100 SEK (cent Couronnes Suédoises) chacune détenues par l'Associé Unique dans le capital social de SBD Holdings AB, représentant la totalité du capital social de celle-ci, et (ii) 130.000 (cent trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 SEK (une Couronne Suédoise) chacune détenues par l'Associé Unique dans le capital social de SBD Niscayah S.à r.l., représentant la totalité du capital social de cette dernière;

4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société décidée sous le point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société suite à l'adoption des points 2. et 3. de l'ordre du jour ci-dessus et pouvoir en relation avec ceci; et

6. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce expressément à toutes les formalités de convocation susceptibles de figurer dans les statuts de la Société, la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou autre, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du Jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 2 EUR (deux Euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel s'élevant à 1.194.289 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-neuf Euros) représenté par 1.194.289 (un million cent quatre-vingt quatorze mille deux cent quatre-vingt neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune à un nouveau montant s'élevant à 1.194.291 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-onze Euros) représenté par 1.194.291 (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre vingt-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (1 Euro) par la création et l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), étant entendu que l'émission des Nouvelles Parts Sociales ne sera effective qu'au paiement complet de ces Nouvelles Parts Sociales conformément à la troisième résolutions ci-dessus.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération de l'augmentation de capital dont il est fait référence dans la deuxième résolution ci-dessus de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, intervient et déclare:

a) Souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et
 b) Payer entièrement les Nouvelles Parts Sociales par la réalisation un apport en nature au bénéfice de la Société constitué de:

i) la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 100 SEK (cent Couronnes Suédoise) chacune détenues par l'Associé Unique dans le capital social de SBD Holdings AB, une société constituée sous le droit suédois et ayant son siège social au Box 5747, Stockholm 11407, Suède et enregistrée sous le numéro 556853-6303, représentant 100 % (cent pour cent) du capital social de SBD Holdings AB et ayant une valeur d'apport totale de 11.062.717 USD (onze millions soixante-deux mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) par application du taux de change donné par la Banque Centrale Européenne au 13 décembre 2012 (le Taux de Change) selon lequel 1 USD (un dollars des Etats-Unis d'Amérique) vaut 0.7669 EUR (zéro virgule sept mille six cent soixante-neuf Euro) (les Actions SBD Holdings); et

ii) la totalité des 130.000 (cent trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 SEK (une Couronne Suédoise) chacune détenues par l'Associé Unique dans le capital social de SBD Niscayah S.à r.l. une société à responsabilité limitée existant selon le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168622,, représentant 100 % (cent pour cent) du capital social de SBD Niscayah S.à r.l. et ayant une valeur d'apport totale de 18.400 USD (dix-huit mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) par application du Taux de Change (les Parts Sociales Niscayah et ensemble avec les Actions SBD Holdings, les Parts Sociales Apportées)

Il résulte d'un certificat émis par l'Associé Unique en date du 14 décembre 2012 concernant les Parts Sociales Apportées apportées à la Société comme décrit ci-dessus, que:

- "1. l'Associé Unique est le propriétaire unique et légal des Parts Sociales Apportées et a le pouvoir d'en disposer;
2. les Parts Sociales Apportées sont entièrement libérées;
3. l'Associé Unique a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Apportées;
4. les Parts Sociales Apportées ne sont pas grevées d'un gage, nantissement, pacte d'usufruit ou autre sûreté, sur les parts sociales, il n'existe aucun droit permettant de se voir attribuer un gage ou un pacte d'usufruit sur les parts sociales;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels toute personne serait autorisée à demander qu'une ou plusieurs Parts Sociales Apportées lui soient transférées;
6. Selon le droit luxembourgeois et les statuts de SBD Niscayah Sàrl, les Parts Sociales Niscayah peuvent être librement cédées;
7. Selon le droit suédois et les statuts de SBD Holdings AB, les Actions SBD Holdings peuvent être librement cédées;
8. les Actions SBD Holdings ont au moins une valeur de 11.062.717 USD (onze millions soixante-deux mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), soit 8.483.997 EUR (huit millions quatre cent quatre-vingt trois mille neuf cent quatre-vingt dix-sept Euros) par application du taux de change donné par la Banque Centrale Européenne au 13 décembre 2012 selon lequel 1 USD (un dollars des Etats-Unis d'Amérique) vaut 0.7669 EUR (zéro virgule sept mille six cent soixante-neuf Euro) (le Taux de Change); et
9. les Parts Sociales SBD Niscayah ont au moins une valeur de ont une valeur minimum de 18.400 USD (dix-huit mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) soit 14.111 EUR (quatorze mille cent onze Euros) par application du Taux de Change."

La valeur des Parts Sociales Apportées a été certifiée par voie d'un état financier de l'Associé Unique, daté du 1 décembre 2012 et signée par l'Associé Unique qui montre que pour les besoin de cet apport, (i) les Actions SBD Holdings apportées à la Société par l'Associé Unique, tel que décrit ci-dessus, ont une valeur au moins égale à 11.062.717 USD (onze millions soixante-deux mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) et (ii) les Parts Sociales Niscayah apportées à la Société par l'Associé Unique, tel que décrit ci-dessus, ont une valeur au moins égale à 18.400 USD (dix-huit mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Etat Financier).

Il résulte également en essence du certificat émis par la Société en date du 14 décembre 2012, que les Actions SBD Holdings ont une valeur minimum de 11.062.717 USD (onze millions soixante-deux mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), soit 8.483.997 EUR (huit millions quatre cent quatre-vingt trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Euros) par application du Taux de Change et que les Parts Sociales Niscayah ont une valeur minimum de 18.400 USD (dix-huit mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) soit 14.111 EUR (quatorze mille cent onze Euros) par application du Taux de Change de sorte que les Parts Sociales Apportées ont ensemble une valeur minimum de 8.498.108 EUR (huit millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cent huit Euros).

Tous les certificats mentionnés ci-dessus sont dénommés les Certificats.

Une copie de l'Etat Financier et des Certificats, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique décide d'allouer le montant total des Parts Sociales Apportées comme suit:

- a) 2 EUR (deux euros) sera alloué au compte de capital social de la Société; et
- b) 8.498.108 EUR (huit millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cent huit Euros) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique prend acte que les Nouvelles Parts Sociales sont à présent émises et souscrites par l'Associé Unique de la manière décrite ci-dessus.

En conséquence de l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société et leur souscription par l'Associé Unique telle que décrite ci-dessus, l'Associé Unique décide d'enregistrer que le capital social de la Société est maintenant représenté par 1.194.291 (un million cent quatre-vingt quatorze mille deux cent quatre-vingt onze) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, et sont détenues comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales détenues dans la Société
Black & Decker Luxembourg S.à r.l.	1.194.291
Nombre total de parts sociales:	1.194.291

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les changements adoptés par l'Associé Unique dans les résolutions de 2 à 5, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 1.194.291 EUR (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-onze Euros) représenté par 1.194.291 (un million cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune." »

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement avec pouvoir de substitution et à tout employé de Orangefield Trust Luxembourg S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société et de voir aux formalités y relatives (incluant, pour éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités compétentes du Grand-Duché du Luxembourg).

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Baudouin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009706/328.

(130010773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Söderberg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.061.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty twenty-eighth day of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

D. Söderbergs Reklambyra Holding AB, registration number 556851-0720, with registered address at Älgvägen 17, SE-181 43 Lidingö, Sweden hereby represented by Mr. Laurent Barnich, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. SÖDERBERG INVESTMENTS S.A., a limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 67.061, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, on the 11th November 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 41 of the 25th January 1999,

II. the capital of the Company is fixed at thirty two thousand euro (32,000.-EUR) represented by one thousand (1,000) shares without nominal value all shares fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandate;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine (Grand-Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the shareholder.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately nine hundred fifty Euro (950.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

D. Söderbergs Reklambyra Holding AB, numéro d'enregistrement 5568510720, ayant son adresse Älgvägen 17, SE-181 43 Lidingö, Sweden, représentée par Mr. Laurent Barnich, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société SÖDERBERG INVESTMENTS S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.061, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 25 janvier 1999;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à neuf cents cinquante euros (950.- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: LAC/2013/271. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009734/90.

(130010859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Media Update S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5843 Fentange, 6, rue Jean-Pierre Kemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.574.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} janvier 2013

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Suite à plusieurs cessions de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales, entièrement souscrites et libérées se répartit comme suit:

Monsieur POST Jean-Paul, commerçant, domicilié à L-6310 Beaufort, Chemin des Rochers,4, né à Ettelbruck, le 18 juin 1977 - Parts détenues: 33

Monsieur REISDORF Steve, informaticien, domicilié à D-66706 Wochern (Allemagne), Nikolausstrasse, 24, né à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1973 - Parts détenues: 33

Monsieur KRIEGER Jean-Claude, commerçant, domicilié à L-7222 Walferdange, Rue de Dommeldange, 18, né à Luxembourg, le 19 juillet 1968 - Parts détenus: 34

2^e Résolution:

Révocation du poste de gérant unique de Monsieur Georges NOESEN, technicien en informatique, né à Luxembourg, le 22 juillet 1970

3^e Résolution:

Nomination au poste de gérant technique de Monsieur POST Jean-Paul, commerçant, domicilié à L-6310 Beaufort, Chemin des Rochers,4, né à Ettelbruck, le 18 juin 1977

4^e Résolution:

Nomination au poste de gérant administratif de Monsieur REISDORF Steve, informaticien, domicilié à D-66706 Wochern (Allemagne), Nikolausstrasse, 24, né à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1973

5^e Résolution:

Tous ces mandats finissent avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

6^e Résolution:

Pouvoir de signature: La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur POST Jean-Paul / Monsieur REISDORF Steve

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2013016480/36.

(130019261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Manupartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 60B.

R.C.S. Luxembourg B 118.669.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2013016474/10.

(130019302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

May Be S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 93.509.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement à Luxembourg le 20 décembre 2012 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 26 boulevard royal à L-1260 Luxembourg, 5 rue de Bonnevoie.»

Pour extrait conforme

Maître Karine BICARD

Le Président

Référence de publication: 2013016477/15.

(130019600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Masaga S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue Jean-Baptiste Determe.
R.C.S. Luxembourg B 139.880.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016476/10.

(130019444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Medernach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 97.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016479/9.

(130019405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

The River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.580.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., an exempted limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, the Cayman Islands, sole shareholder,

hereby represented by Monsieur Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in New York on 27 December 2012.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

1.- That the société à responsabilité limitée The River S.à r.l., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy, registered with the Registre de Commerce et des Société de Luxembourg under number B 133.580, was incorporated pursuant a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 November 2007 mai 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2899, page 139117 on 13 December 2007.

2.- That the subscribed share capital of the company is set at twenty thousand Pounds (GBP 20,000.-), divided into five hundred (500) shares of class A with a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each and five hundred (500) preferred equity stock certificates of class A with a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-)each, the shares of class A and the preferred equity stock certificates of class A have been subscribed and entirely paid-up.

3.- That the appearing party, as sole shareholder of the company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the company.

4.- That the appearing party became the owner of all the shares of the aforesaid company The River S.à r.l. and that as sole shareholder, it declares explicitly to dissolve the company taken over the entire assets and liabilities of the company, and to proceed with the immediate liquidation of the company

5.- That all the assets and liabilities of the dissolved company will be taken over by the sole shareholder. The liquidation of the company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the company in their current state.

6.- That full discharge is granted to the directors and auditors of the company for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the company.

7.- That the shareholders' register of the dissolved company is cancelled.

8.- That the records and documents of the company The River S.à r.l. shall be kept during a period of at least five years at the former registered office of the dissolved company, which is at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

Costs

The costs and remunerations of the present deed, estimated at eight hundred euro (EUR 800.00), are borne by the company.

Whereof, the present notarial deed drawn up and passed in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy-holder, ex-officio, known by the notary by name, surname, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre 2012.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, the Cayman Islands, représentée par Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, le 27 décembre 2012.

Ladite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire sera annexée au présent acte.

La mandante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée The River S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.580, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, alors de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2899, page 139117 du 13 décembre 2007.

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP), représenté par cinq cent (500) parts sociales de classe A, chacune d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20.- GBP) et cinq cent (500) certificats de part privilégiée de classe A, chacune d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20.- GBP), toutes les parts sociales de classe A et tous les certificats de part privilégiée de classe A ont été souscrites et entièrement libérées.

3.- Que sa mandante, en tant qu'associé unique de la société, déclare avoir connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

4.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société The River S.à r.l. et qu'en tant qu'associé unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société, et à la liquidation immédiate de la société.

5.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'associé unique. La liquidation de la société est donc réalisée sans préjudice des droits de toute tierce partie, étant donné que la mandante assume l'entière responsabilité du passif de la société dans son état actuel.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de dissolution de la société.

7.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute The River S.à r.l. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents euros (EUR 800,-), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: LAC/2013/276. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009742/100.

(130010983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Media-Tic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016481/9.

(130019090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Victor 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 174.343.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PARFININDUS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 56.469,
2. Monsieur Kris GOORTS, demeurant professionnellement à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

Les deux ici représentés par Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VICTOR 1 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 3^e vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire les actions comme suit:

PARFININDUS S. à r. l.:	309 actions
Kris GOORTS:	1 action

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3, 26-5 et s'il y a lieu 26-1, paragraphe (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires, représentés par leur mandataire, prennent les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur, Kris GOORTS, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;
- Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;
- Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5. Le siège social est fixé au 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/678. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009811/155.

(130010447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Megalift SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 118.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016483/10.

(130019198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Mifran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 43.705.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIFRAN S.A.

Référence de publication: 2013016484/10.

(130019594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Zakopan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.175.

L'an deux mille douze, le vingt huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ZAKOPAN INVESTMENT S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98175, constituée suivant acte notarié en date 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 5 février 2004 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christine Racot, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Johanna Tenebay, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;

2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. RACOT, J. TENEBAY, L. WERNERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/114. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013009837/58.

(130010455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Mifran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.705.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 novembre 2012:

1. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

Administrateurs:

- M. Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, né le 16/03/1968 à Luxembourg avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur;

- M. Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n. 33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

2. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIFRAN S.A.

Référence de publication: 2013016485/23.

(130019633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Miller Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.713.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2012

Monsieur Pablo PINERO IMBERNON et Madame Isabel GARCIA LORCA sont réélus Administrateurs de Catégorie A, et Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, Rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, les sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs de Catégorie B pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

MILLER HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2013016486/14.

(130019105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Ecolab Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.024.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of November.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

Ecolab NL 11 B.V., a limited liability company formed and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 7 Iepenhoeve, 3438 MR Nieuwegein, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 56150547,

hereby represented by Mr. Raymond Thill, maître en droit, having his professional address at 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Ecolab Lux S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166024, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 22 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 February 2012 under number 460 and whose articles of association have last been amended by a deed of 66024, by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 10 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 September 2012 under number 2398.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,00) each, fully paid-up.

III. The appearing party then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder noted that the name of the Company should be written "Ecolab Lux S.à r.l." with the letters "ux" of the word "Lux" in lowercase and not "Ecolab LUX S.à r.l." as indicated in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the financial year of the Company which shall start on December 1 of each year and end on November 30 of the next year. As an interim measure, the current financial year shall end on November 30, 2012.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the articles of association of the Company to reflect the above resolutions. Consequently, Article 4 of the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

" **Art. 4.** The Company shall bear the name "Ecolab Lux S.à r.l."

Article 18, first paragraph, of the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

" **Art. 18.** The Company's financial year starts on December 1 of each year and ends on November 30 of the following year".

The interim provision following the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

"The first financial year which started on the date of incorporation of the Company, i.e. on December 22, 2011, shall end on November 30, 2012."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Ecolab NL 11 B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au 7 Iepenhoeve, 3438 MR Nieuwegein, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro KVK 56150547,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constater ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant la totalité des parts représentatives du capital de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Ecolab Lux S.à r.l." (la "Société"), dont le siège social est établi au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166024, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 21 février 2012, numéro 460, et dont les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 26 septembre 2012, numéro 2398.

II. Le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées.

III. La partie comparante adopte, ensuite, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique note que la dénomination de la Société doit s'écrire "Ecolab Lux S.à r.l." avec les lettres "ux" du mot "Lux" en minuscules et non "Ecolab LUX S.à r.l." comme mentionné dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le premier décembre de chaque année et se terminera le 30 novembre de l'année suivante. A titre transitoire, l'exercice social en cours prendra fin le 30 novembre 2012.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier les statuts de la Société pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour se lire désormais comme suit:

" **Art. 4.** La Société a comme dénomination "Ecolab Lux S.à r.l.".

En conséquence, l'article 18, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié pour se lire désormais comme suit:

" **Art. 18.** L'exercice social commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante. "

Les dispositions transitoires qui suivent les statuts de la Société sont modifiées pour se lire désormais comme suit:

"Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société, le 22 décembre 2011, et se termine le 30 novembre 2012."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis d'établir le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2012. LAC/2012/54229. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2013009872/119.

(130010483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Modern Homes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.440.

Hiermit kündige ich unser Mandat als Kommissar der MODERN HOMES S.A. (R.C.S. Luxembourg B140440) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 30/01/2013.

LCG International AG

Voegele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2013016487/13.

(130019142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Modern Homes S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.440.

Hiermit kündige ich den mit der

MODERN HOMES S.A. (R.C.S. Luxembourg B140440)

am 02.11.2011 geschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 30.01.2013 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 30/01/2013.

Maître Antonio Raffa

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013016488/14.

(130019683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**I.33 Ehlange "Hall II", Société à responsabilité limitée,
(anc. A.11 Echafaudages Guy Rollinger).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 69.296.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme «I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER», avec siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.697),

ici dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée «A.11 ECHAFAUDAGES GUY ROLLINGER», avec siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons (R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.296), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 473 du 21 juin 1999,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire prénommé en date du 18 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 422 du 17 avril 2003.

II- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique «I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER», préqualifiée.

Constat de cession de parts sociales

III.- Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2012,

- que la société à responsabilité limitée «A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER», ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.664, a cédé et transporté ses quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales qu'elle détenait dans la Société «A.11 ECHAFAUDAGES GUY ROLLINGER», à la société anonyme «I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER», préqualifiée;

- que la société à responsabilité limitée «A.03 DATAGLOBAL», ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.928, a cédé et transporté une (1) part sociale qu'elle détenait dans la Société «A.11 ECHAFAUDAGES GUY ROLLINGER», à la société anonyme «I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER», préqualifiée.

IV.- En raison des prédites cessions de parts sociales, toutes les parts sociales de la Société «A.11 ECHAFAUDAGES GUY ROLLINGER» appartiennent à l'associée unique «I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER», préqualifiée. Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le prix des cessions convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées.

Assemblée générale extraordinaire

V.- Suite à la cession de parts sociales actée ci-avant, l'associée unique prénommée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique a décidé de changer la dénomination sociale en I.33 Ehlange "Hall II".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de I.33 Ehlinge "Hall II".»

Frais

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et sont évalués au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: Rollinger, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/269. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009902/65.

(130011451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016489/9.

(130019095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.489.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 30 janvier 2013

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Gérant Unique pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016490/12.

(130019109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Aeolus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.141.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the seventeenth day of December.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The public limited company ENERGEIAKI SERVOUNIOU S.A., with registered office at 115 25 Athens (Greece), 85, Messogion Avenue, registered with the Chamber of Commerce and Industry of Athens under the number 226985,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Aeolus Lux S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 117141, was incorporated by a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing then at Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) and now at Belvaux (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 12, 2006, published in the Mémorial C number 1560 of August 16, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed received by the undersigned notary, published in the Mémorial C number 2080 of October 5, 2010 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at seven hundred ninety two thousand and one hundred Euro (EUR 792,100.-), represented by seven thousand nine hundred and twenty one (7,921) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze.

Le dix-sept décembre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme ENERGEIAKI SERVOUNIOU S.A., avec siège à 115 25 Athènes (Grèce), 85, Messogion Avenue, enregistrée à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Athènes sous le numéro 226985,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Aeolus Lux S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117141, a été constituée suivant acte reçu par Maître

Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1560 du 16 août 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 10 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2080 du 5 octobre 2010 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-douze mille cent Euro (EUR 792.100,-), représenté par sept mille neuf cent vingt et une (7.921) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013009906/106.

(130011319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

MOORE STEPHENS Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 155.334.

Société à responsabilité limitée constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2216 du 19 octobre 2010.

Les statuts ont été modifiés en date du 17 janvier 2012 par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 618 du 8 mars 2012.

Décisions de l'associé en date du 30 janvier 2013:

Le nombre des gérants a été fixé à 4.

Sont nommés gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Michèle PEREZ, demeurant professionnellement 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange
- Monsieur Martin MIESEL, demeurant professionnellement 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013016491/19.

(130019440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

MS Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haardt.

R.C.S. Luxembourg B 154.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016492/10.

(130019991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Alacer Minerals Development Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 174.399.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, the thirteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was taken the written resolutions of the sole shareholder of Anatolia Minerals Development Corp., a company duly organized and existing under and by virtue of the Laws of The Cayman Islands having its registered office at CARD Corporate Services Ltd. of Zephyr House, 122 Mary Street, PO Box 709, Grand Cayman KY1 - 1107, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 66398 (the Company).

THERE APPEARED:

Anatolia Exploration Corp., a company duly organized and existing under and by virtue of the Laws of The Cayman Islands having its registered office at CARD Corporate Services Ltd. of Zephyr House, 122 Mary Street, PO Box 709, Grand Cayman KY1 - 1107, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 176875,

hereby represented by Nicolas Marchand, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company;
- II. that the twenty thousand (20,000) shares of the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, representing the entirety of the issued share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda;
- III. that pursuant (i) resolutions of the directors of the Company validly adopted on December 7, 2012 and (ii) resolutions of the sole shareholder of the Company validly adopted on December 7, 2012, copies of which shall remain annexed to the present deed, it has been resolved to transfer by way of continuation to the Grand Duchy of Luxembourg the registered office, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg without the company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance and to adopt the corporate form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) upon migration to Luxembourg. All formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to that resolution have been duly performed;
- IV. that it results from a balance sheet of the Company that, as of November 30, 2012, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium, if any) of the Company (the Closing Accounts). It further results from a certificate of the management of the Company dated December 12, 2012, that since the date of the Closing Accounts, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the Closing Accounts have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof (the Management Certificate). A copy of the Closing Accounts and the Management Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and

the undersigned notary shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities; and

V. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer by way of continuation to the Grand Duchy of Luxembourg the registered office, principal establishment, central administration and effective place of management of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of the present deed, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance.

The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to such transfer have been duly performed, evidence of which have been provided to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Alacer Minerals Development Corp. S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and, to the extent necessary, to approve the Closing Accounts.

The valuation of the assets and liabilities of the Company is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the Closing Accounts and (ii) the Management Certificate from which it results that:

- "all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as November 30, 2012;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the net worth of the assets and liabilities of the Company per the attached balance sheet is valued at least at thirty-six million three hundred eighty-three thousand and nine United States Dollars (USD 36,383,009.-), and since the date of said balance sheet no material changes have occurred no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per November 30, 2012 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof; and
- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer, with full legal continuance of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg".

The Sole Shareholder records that the description, consistency and allocation of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the Closing Accounts.

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's opening balance sheet mirroring the Closing Accounts of the Company reflecting the financial situation of the Company before the transfer from the Cayman Islands, to the Grand Duchy of Luxembourg, a copy of it shall remain attached to the present deed.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the memorandum of association and articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated memorandum of association and articles of association of the Company shall as from now on read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Alacer Minerals Development Corp. S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad,

the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other.

Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(ii) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and confirms that the Closing Accounts of the Company shows net profits in an amount of thirty-six million three hundred sixty-three thousand and nine United States Dollars (USD 36,363,009.-) (the Profits).

The Sole Shareholder acknowledges the terms of article 197, 4th indent, of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended which provides that:

"(...). Each year, at least one-twentieth of the net profits shall be allocated to the creation of a reserve; the allocation shall cease to be compulsory when the reserve has reached an amount equal to one-tenth of the corporate capital, but shall again become compulsory if the reserve falls below such one-tenth" (the Legal Reserve).

The Sole Shareholder resolves to allocate two thousand United States Dollars (USD 2,000.-) of the Profits to the Legal Reserve, which is therefore duly and fully constituted.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of the current directors of the Company in duty before the transfer from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, from their position as directors of the Company and grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as directors of the Company until the date of resignation.

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons, with immediate effect, for an undetermined duration:

- Mr. Geoffrey T. Williams, attorney, born in Fairfax, Virginia, United States of America, on April 12, 1968, residing at 914 Dakota Drive, Castle Rock, Colorado 80108, United States of America, as category A manager of the Company;

- Mr. David Quinlivan, mining engineer, born in Bridgetown, Australia, on August 7, 1955, residing at 1/74A Preston Point Road, East Fremantle, Western Australia 6158, as category A manager of the Company;

- Mr. Benoit Bauduin, company manager, born in Messancy, Belgium, on 31 March 1976, residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, as category B manager of the Company; and

- Mr. Patrick Moinet, company manager, born in Bastogne, Belgium, on 6 June 1975, residing at 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as category B manager of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment, central administration and effective place of management of the Company at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont été prises les résolutions écrites de l'associé unique de Anatolia Gold Corp., une société constituée et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au CARD Corporate Services Ltd. of Zephyr House, 122 Mary Street, PO Box 709, Grand Cayman KY1 - 1107, îles Caïmans, et immatriculée au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 131971 (la Société).

A comparu:

Anatolia Exploration Corp., une société constituée et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au CARD Corporate Services Ltd. of Zephyr House, 122 Mary Street, PO Box 709, Grand Cayman KY1 - 1107, îles Caïmans, et immatriculée au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 176875,

représentée par Nicolas marchand, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société

II. que vingt mille (20.000) actions de la Société ayant une valeur nominale de un US Dollar (USD 1.00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour;

III. Par (i) des résolutions valablement adoptées le 7 décembre 2012 par les administrateurs de la Sociétés et (ii) des résolutions de l'associé unique de la Société valablement adoptées le 7 décembre 2012, dont des copies resteront annexées au présent acte, il a été décidé de transférer le siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le siège de gestion effective de la Société des îles Caïmans à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique et d'adopter la forme sociale d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois lors de la migration. Toutes les formalités requises selon les lois des Iles Cayman afin de donner effet à cette décision ont été dûment accomplies;

IV. qu'il ressort d'un bilan de la Société, qu'au 30 novembre 2012, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (et de la prime d'émission, le cas échéant) de la Société (les Comptes de Clôture); qu'il ressort en outre d'un certificat de la gérance de la Société daté du 12 décembre 2012, que depuis la date des Comptes de Clôture et à compter de la date des présentes, aucun changement matériel dans l'activité de la Société et ses affaires n'a eu lieu qui aurait entraîné que les Comptes de Clôture soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent plus une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes (le Certificat de Gestion). Une copie des Comptes de Clôture et du Certificat de Gestion, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

V. Sur ce, l'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du siège de gestion effective de la Société des îles Caïmans à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date

de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises par les lois des îles Caïmans en vue de donner effet à ce transfert ont été dûment accomplies, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Alacer Minerais Development Corp. S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et, dans la mesure nécessaire, d'approuver les Comptes de Clôture.

L'estimation des actifs et passifs de la Société est prouvée au notaire par, entre autres, (i) les Comptes de Clôture et (ii) le Certificat de Gestion dont il ressort que:

- «tous les actifs et passifs de la Société sont indiqués sur le bilan certifié ci-joint daté du 30 novembre 2012;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des actifs et passifs de la Société d'après le bilan annexé est évaluée au moins à trente-six millions trois cent quatre-vingt-trois mille et neuf dollars américains (USD 36.383.009) et que depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel dans l'activité de la Société et ses affaires n'a eu lieu qui aurait entraîné que les états financiers au 30 novembre 2012 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes; et
- qu'il n'existe aucun obstacle, juridique ou contractuel, au transfert avec pleine continuation de la personnalité morale des îles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg.»

L'Associé Unique constate que la description, la cohérence et l'affectation de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et entièrement libéré résultent des Comptes de Clôture.

L'Associé Unique décide d'approuver un bilan d'ouverture de la Société correspondant aux Comptes de Clôture de la Société qui reflètent la situation financière de la Société avant le transfert des îles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, dont une copie restera annexée au présent acte.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et qui est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement le mémorandum of association et les statuts de la Société sous la forme présentée à l'Associé Unique afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg suite au transfert de la Société et à sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg.

Le memorandum of association et les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Alacer Minerais Development Corp. S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion

et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation deux (2) gérants, ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société a un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(ii) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou de(s) gérant(s) et de(s) associé(s) envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte et confirme que les Comptes de Clôture indiquent des bénéfices nets de trente-six millions trois cent quatre-vingt-trois mille et neuf dollars américains (USD 36.383.009) (les Bénéfices).

L'Assemblée prend acte des termes de l'article 197, 4^{ème} alinéa de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée qui prévoit que:

«(...) chaque année, au moins un vingtième des bénéfices nets sera affecté à la création d'une réserve; cette affectation cesse d'être obligatoire quand la réserve a atteint un montant égal à un dixième du capital social, mais redeviendra obligatoire si la réserve tombe en dessous de ce dixième» (la Réserve Légale).

L'Associé Unique décide d'affecter deux mille dollars américains (USD 2.000) des Bénéfices à la Réserve Légale qui est ainsi dûment et intégralement constituée.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, du gérant actuel de la Société en fonction avant le transfert des îles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ses fonctions depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Mr. Geoffrey T. Williams, avocat, né à Fairfax, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, le 12 avril 1968, domicilié au 914 Dakota Drive, Castle Rock, Colorado 80108, Etats-Unis d'Amérique, en tant gérant de catégorie A de la Société;
- Mr. David Quinlivan, ingénieur minier, né à Bridgetown, Australie, le 7 août 1955, domicilié au 1/74A Preston Point Road, East Fremantle, Western Australia 6158, en tant gérant de catégorie A de la Société; et
- Mr. Benoit Bauduin, gérant de société, né à Messancy, Belgique, le 31 mars 1976, domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, en tant gérant de catégorie B de la Société;
- Mr. Patrick Moinet, né à Bastogne, Belgique, le 6 juin 1975, domicilié au 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le siège de gestion de la Société au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. NARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61306. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009907/651.

(130011475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013016494/11.

(130019331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Nordlicht S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9381 Moestroff, 22, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 101.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016498/10.

(130019195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Nabla 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.468.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2013

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg en remplacement de Réviconsult S.à r.l. commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016499/14.

(130019827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 210.800,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 127.579.

—
DISSOLUTION

In the year Two Thousand and Twelve, on the eighteenth day of December at 3 P.M.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

the "Proxy-Holder",

acting as a special proxy of Juno Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of USD 20,000.-, having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.592,

the "Sole Shareholder",

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing Proxy-Holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), "Anvil Properties S.à r.l.", having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 127.579, has been incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger on 11 April 2007.

II.- That the subscribed share capital of the company "Anvil Properties S.à r.l." amounts currently to USD 210,800.- represented by 210,800 shares ("parts sociales") with a nominal par value of USD 1.- each, fully paid up.

III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company "Anvil Properties S.à r.l."

IV.- That the Sole Shareholder as the sole shareholder and liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company "Anvil Properties S.à r.l."

V.- That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company "Anvil Properties S.à r.l." and that the liquidation of the company "Anvil Properties S.à r.l." is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed.

VII.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company "Anvil Properties S.à r.l." has been cancelled.

VIII.- That the financial statements of the dissolved company "Anvil Properties S.à r.l." as at the date of dissolution are hereby approved.

IX.- That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to each and all of the directors ("gérants") of the dissolved company "Anvil Properties S.à r.l." for all their mandates and duties during, and in connection with, the period running from 1st January 2012 to 18 December 2012.

X.- That the records and documents of the dissolved company "Anvil Properties S.à r.l." will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company "Anvil Properties S.à r.l."

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the Proxy-Holder acting on behalf of the appearing party, the Proxy-Holder signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence la version anglaise du texte fera foi.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre à 15h00.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

le "Mandataire",

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Juno Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de USD 20.000,-, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.592,

l'"Associé Unique",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Anvil Properties S.à r.l.", ayant son siège social à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.579, a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 11 avril 2007.

II.- Que le capital social de la société "Anvil Properties S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à USD 210.800,-, représentés par 210.800 parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,- chacune, intégralement libérées.

III.- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Anvil Properties S.à r.l."

IV.- Que l'Associé Unique en tant qu'associé unique et liquidateur, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société "Anvil Properties S.à r.l."

V.- Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute "Anvil Properties S.à r.l." et que la liquidation de la société "Anvil Properties S.à r.l." est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute "Anvil Properties S.à r.l.", ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VIII.- Que les états financiers de la société dissoute "Anvil Properties S.à r.l." à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que l'Associé Unique accorde la décharge pleine et entière à chacun et à tous les gérants de la société dissoute "Anvil Properties S.à r.l." pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période du 1^{er} janvier 2012 au 18 décembre 2012.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute "Anvil Properties S.à r.l." seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute "Anvil Properties S.à r.l."

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013009921/104.

(130011322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.